



DELIBERATION N° 2023-15

Objet : Réponse à l'AAP du CD42 'eau et milieux aquatiques' juin 2023

Le 22 mai 2023 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu

sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 15/05/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (9) : Pierre AUVOLAT, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Colette LEBEAU, Fabrice DEJOUX, Jean FARIZY, Christian GILGENKRANTZ, Jean LABOURET (suppléant), Gérard SIMOND (suppléant).

Absents excusés : Thierry GIMENEZ, Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, Sylviane TERNISIEN.

Secrétariat assuré par : René VALORGE.

Le Président rappelle que le Conseil Départemental de la Loire a lancé un appel à projets pour le volet 'eau et milieux aquatiques' pour les projets 2023, et que les dossiers doivent être déposés avant le 30/06/2023. Il propose de solliciter le CD42 pour le projet de mise en défens et de reconstitution de la ripisylve prévus sur la partie Loire des Equetteries en 2023-2024.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser le Président à déposer une demande de subvention dans le cadre de l'AAP du Conseil Départemental 42 pour les projets 2023 (mise en défens des berges et reconstitution de la ripisylve prévus sur la partie Loire des Equetteries en 2023-2024)
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet
- Dit que la dépense est inscrite au budget

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : **24 MAI 2023**

Publié le : **24 MAI 2023**

Fait à Pouilly/Charlieu, le **22 MAI 2023**

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. René VALORGE